

66

Du 15 janvier 1941, à 17 h. 47.

Le Ministre d'Angleterre est venu auprès du chef du Département à 17 heures.

Il lui a immédiatement déclaré que, s'il n'avait pas été appelé, il aurait sollicité une audience. Il venait, en effet, de recevoir de son gouvernement l'avis que celui-ci, tout en réservant sa position juridique, vu les circonstances exceptionnelles et pour des considérations pratiques, sans que l'avenir puisse être en quoi que ce soit préjugé, n'insisterait pas en ce qui concerne la restitution des internés français et du matériel.

Je remercie immédiatement le Ministre, en ajoutant que je sais que c'est en grande partie à lui que je dois cette communication. C'était, en effet, pour lui parler des internés que je l'avais prié de venir. Les événements s'étaient un peu précipités. Nous n'avions plus le temps d'attendre. La France insistait beaucoup. Les internés eux-mêmes s'excitaient. D'un jour à l'autre, on pouvait redouter des chocs en retour et le Conseil fédéral avait pris hier la décision de prêter son concours à l'exécution de l'accord franco-allemand. Je n'avais cependant informé de la chose l'Ambassade de France et la Légation d'Allemagne que ce matin. J'avais renseigné les journalistes au début de l'après-midi. Je ne voulais pas que le Ministre d'Angleterre l'apprenne par la radio et les journaux. D'où mon désir de le voir à 17 heures. Je lui ai alors lu le communiqué. Il a demandé de l'emporter. Je le lui ai laissé.

J'ai demandé au Ministre d'Angleterre s'il voulait bien me confirmer par écrit sa communication. Il m'a répondu qu'il faudrait qu'il en demande l'autorisation à son gouvernement, parce que les termes pouvaient avoir une importance et qu'on préférerait traiter cela du point de vue pratique et non pas du point de vue formel.



2.

Je lui ai dit que je comprenais fort bien la chose; une lettre personnelle de sa part me suffirait. Il m'a dit qu'il allait immédiatement demander à Londres la permission de le faire, mais que je pouvais considérer sa communication comme officielle et que, par conséquent, je pouvais la porter à la connaissance du Conseil fédéral.

Après quoi, nous avons parlé des Polonais. Il m'a remis un aide-mémoire qui ne demande rien, qui précise seulement l'opinion du gouvernement anglais. Je lui ai dit que, pour l'instant, le problème n'était pas actuel, que des négociations n'étaient pas engagées à ce sujet. Je lui ai répété que nous savions que, là, des considérations d'humanité agiraient peut-être en sens contraire, non pas comme pour les Français. Il a exprimé le désir que nous ne précipitions rien. Je ne lui ai pas caché que c'était également mon intention, à condition que les Polonais se conduisent convenablement.

Puis nous avons passé à la question des bombardements de Bâle et de Zurich. Il n'a pas encore de réponse, mais West va faire un rapport et il n'est pas exclu que nous arrivions à une solution.

Dichi en présence
de Mr Penckau
P. G.